



58 Avenue des 3 Provinces
49 300 Cholet
Tél. : 02 41 63 08 67

Madame JEANNINE MAUPOINT

11 RUE DU POINT DU JOUR

53000 LAVAL

02 43 53 94 43 07 71 74 94 92 fille 07 71 74 94 92 fille 06 18 55 71 13

prunte

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

SAV / Entretien :

de la VPH

Travaux Terminés

Le client déclare que :

Equipe :

Adrien



la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du

2.12.24



la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à

Laval

2.12.24

en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :

[Signature]

Signature du client :

Maupoint

Reçu chèque(s) N°

8294584 - CM

D'un montant de

110€

Fiche suivi entretien Et/Ou SAV

☐ VMI
 ☒ VPH
 ☐ EOLECOPASS
 pose' en sept 2022

REF Client : **NAUPOINT**

date entretien	Technicien :	accès	prévoir	Type de filtre	Type de piles : teleco/sonde	Pièces changées / observation divers	prochain entretien le :
29/09/23	Gautier	échelle trappe fragile		G4	AA véritable dernière la main	RAS	3008
2-12-24	Nade	trappe petite dernière comble			Plu à changer	déjà	kan
12 25							

⚠ Les entretiens VPH peuvent être espacés de 12, 18 ou 24 mois maximum, selon l'état du filtre.

PS : bien remplir les feuilles de suivi de pièces Ventilairsec et Eoltec si besoin